

LE NORD-EST

Le 3 février 2012

Les Innus concluent des ententes avec trois minières

Par Jean-Guy Gougeon

Les Innus de Uashat/Maliotenam disposent maintenant portant d'ententes à long terme avec trois des cinq entreprises minières de la région de Sept-Îles quant à leur participation aux développements. Ils détenaient depuis plusieurs mois des accords avec Labrador Iron Mines et Tata Steel Minerals Canada (TSMC). Ils ont conclu ces jours derniers avec ArcelorMittal Mines Canada.

Les trois projets d'entente qui doivent être paraphés au cours des prochaines semaines, ont été dévoilés à la communauté lors de rencontres d'information lundi et mardi. L'entente avec ArcelorMittal prévaut pour une durée de 30 ans, alors que les deux autres s'appliqueront sur 15 ans, soit la durée d'extraction du minerai DSO (Direct Shipping Ore) depuis les anciennes mines de la compagnie IOC à Schefferville. La valeur monétaire n'a pas été dévoilée mais on sait déjà qu'elle se chiffre à plusieurs centaines de millions de dollars, selon nos sources.

Formation et emplois

Outre les bénéfices financiers reliés à la production du minerai, les accords prévoient l'embauche d'employés innus. Ils portent sur l'éducation, la formation professionnelle, les relations en milieu de travail et les occasions d'affaires pour les entreprises innues. Les ententes mettent aussi l'emphase sur la protection de l'environnement. Elles garantissent la non-extinction des droits ancestraux issus de traités, de même que le maintien des procédures judiciaires contre les différents paliers de gouvernements. Elles n'ont par ailleurs aucun impact sur le plan innu de protection et d'occupation du territoire.

Les minières contribueront financièrement à l'éducation et la formation de la main d'œuvre; priorité d'embauche sera accordée aux Innus qui auront complété avec succès les programmes de formation. Les minières ont aussi convenu qu'une partie des contrats iront aux entreprises innues. Les minières contribueront à un fonds de développement économique susceptible d'être utilisé par le Conseil des Innus de Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) pour la protection de l'environnement et de l'habitat naturel; pour des fins communautaires et pour l'utilisation et la mise en valeur des terres traditionnelles.

Avec l'obtention récente par ITUM de contrats avec Sodexo et Rail Can Tech portant sur la réfection du chemin de fer Tshiuetin, les ententes minières permettront aux Innus d'occuper une centaine d'emplois. Les ententes devraient permettre au conseil de mettre en œuvre d'ici trois ans son plan d'action triennal priorisant l'éducation, les loisirs, les sports, la culture, les activités traditionnelles, l'emploi et la formation.

Entente modèle

Une clause intervenue avec ArcelorMittal prévoit de faciliter, selon les pratiques existantes, l'utilisation par les Innus du chemin de fer reliant Port-Cartier à ses installations minières du Nord, lorsque ceux-ci pratiquent leurs activités traditionnelles. Ces ententes ont pour trame de base celle conclue en 2008 avec Consolidated Thompson Iron Mines (CLM) en regard de la mine du Lac Bloom. Elles ont été bonifiées. En mai 2008, les Innus de la communauté de Uashat Mani-Utenam avaient accepté dans une proportion de 80% l'entente de 175 millions \$ entre le Conseil de bande et les dirigeants de la société Consol Thompson.

Des ententes du genre sont négociées avec Rio Tinto IOC et Cliffs en ce qui a trait aux opérations de Mines Wabush. On aura recours au même processus lorsque les minières en devenir telles Adriana, Champions Minerals, Alderon Resources, Century Iron Mines deviendront productrices, a-t-on appris. Quant aux motifs qui ont guidé ces ententes, les Innus font valoir qu'ils veulent s'assurer que les projets miniers se fassent dans le respect des droits et intérêts des Autochtones. Ils visent à établir une relation de travail positive fondée sur le respect mutuel. Ils ont aussi pour but de promouvoir la participation des Innus aux projets. Les ententes visent aussi à minimiser les impacts environnementaux.